

Le sport fait un retour en force dans la Politique de la ville en s'invitant dans les contrats de ville par la circulaire interministérielle "Sports-Villes-Inclusion", signée le 19 avril 2019 par Roxana Maracineanu, ministre des Sports, et Julien Denormandie, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargé de la ville et du logement.



L'intérêt du sport pour la cohésion sociale était déjà un sujet mis en avant dans [le rapport Borloo](#) [1], qui insistait sur l'importance des associations sportives et le besoin de développer le nombre d'emplois dans ce domaine. Le programme n°6 du rapport Borloo intitulé "Développer et insérer nos quartiers par le sport" indique que le sport "est un univers qui a un vrai contact avec la jeunesse, noué dans la durée et dispensant des valeurs par l'exemple. C'est un moteur essentiel du pacte républicain. C'est le meilleur levier pour accompagner l'insertion sociale et professionnelle et l'accès à l'emploi . C'est aussi souvent le dernier lien avec certains jeunes en situation de décrochage scolaire et social."

Le sujet de l'inclusion par le sport est récemment revenu sur le devant de la scène avec la création de l'Agence Nationale du sport et l'intégration de la thématique dans les contrats de ville, avec notamment la création de la *Grande équipe de France des quartiers par le sport*. Nous vous proposons ici de faire le point sur ces actualités.

L'Agence Nationale du sport prend la forme d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP), dont l'arrêté d'approbation a été signé le 20 avril 2019. Cette agence aura pour mission le développement des pratiques sportives, à travers le soutien de projets visant le développement de l'accès au sport de tous les publics sur l'ensemble du territoire.

L'arrêté précise que "L'accompagnement des projets de développement des fédérations et de leurs déclinaisons territoriales, la correction des inégalités sociales et territoriales en matière d'accès aux pratiques et aux équipements sportifs, ainsi que le soutien aux équipements structurants au regard de la politique sportive nationale, bénéficient prioritairement des financements de l'État affectés au groupement".

La prorogation des contrats de ville jusque 2022 et leur révision est également l'occasion

d'intégrer le sport et son potentiel inclusif. C'est ce que conforme la circulaire interministérielle « Sports-Villes-Inclusion », du 19 avril 2019. **Elle indique qu' « il convient désormais que chaque contrat de ville comprenne un volet intitulé Action sportive à vocation d'inclusion sociale et territoriale ».**

La circulaire précise que les actions visées doivent se distinguer "*d'une activité sportive de droit commun à vocation récréative ou compétitive car elles comportent toutes une finalité supplémentaire, partie intégrante du projet* ». Ainsi, trois types d'initiatives sont visées :

- L'activité sportive « *révélatrice de talents* » qui consiste à « *s'appuyer sur la pratique sportive pour repérer et valoriser des savoir-être et des savoir-faire mobilisables pour l'accès à la formation et à l'emploi* ». Les préfets feront office d'intermédiaires pour « *aider les acteurs sportifs mettant en œuvre de telles actions à se mettre en relation avec les missions locales, le service public de l'emploi ou bien directement avec des employeurs* ».
- L'activité sportive « *porteuse de valeurs* » qui fait du sport « *un support pour diffuser des messages faisant la promotion de valeurs citoyennes : cohésion sociale, prévention et traitement des dérives (racisme, antisémitisme, homophobie, égalité hommes-femmes...)* ».
- L'activité sportive « *projet de territoire* » qui est une sorte de synthèse des deux points précédents. Et ce, dans la mesure où, justifie la circulaire, « *l'inscription volontariste du sport sur un territoire peut permettre de mobiliser les jeunes publics dans une dynamique d'insertion et/ou de citoyenneté au sein et avec les acteurs de différentes institutions (l'école, l'entreprise...)*. Le sport peut ainsi favoriser la concertation de l'ensemble des acteurs d'un territoire autour de projets partagés. »

Les acteurs visés par la circulaire (les associations socio-sportives non affiliées aux fédérations sportives délégataires de l'agrément ministériel et les clubs et les fédérations agréées qui développent une action socio-sportive structurée) sont invités à "*appeler l'attention de la collectivité à la nécessité de prévoir l'implantation d'équipements sportifs en accès libre, ouverts ou réservés afin qu'ils répondent à l'ensemble des besoins* », à travers la démarche de gestion urbaine de proximité. Les populations pourront donner leur avis sur leur localisation et leurs conditions d'utilisation, en particulier dans le cadre des conseils citoyens. Pour ce faire, l'Agence nationale du Sport sera en charge de subventionner « *l'amorçage et l'émergence des projets* » en « *soutenant leur ingénierie et leur modélisation* ». L'Agence financera en outre des équipements ainsi que des bassins d'apprentissage de la natation et devrait renouveler les crédits requis pour maintenir en poste 1 000 éducateurs sportifs.

Dans la lancée de la circulaire, **la Grande Equipe de France des quartiers par le sport a également été lancée le 19 avril 2019. Cette "équipe" rassemble les principaux acteurs de terrain des associations, des fédérations, des collectivités, l'État et des entreprises, avec [l'Association pour l'éducation par le sport en cheffe de file \[2\]](#).** L'objectif est d'engager davantage les acteurs dans l'insertion par le sport des jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ce collectif comprend :

les associations Rebonds, Faites le mur, Espace Satori, groupe Addap 13, Unis vers le sport, Impulsion 75, Breizh Insertion Sport, CAPSAAA, Elan Sportif, Parkour 59 et Evasion Urbaine ;
les villes de Roubaix, Grigny, Vaulx-en-Velin, Chanteloup-les-Vignes et Montceau-les-Mines ;
les entreprises PWC et PluriCité ;
la fédération française de voile.

**Vous êtes acteur de la Politique de la ville dans les Hauts-de-France ?
Vous souhaitez en connaître davantage sur cette thématique ?
L'Université d'Artois propose un colloque "Que fait le sport pour l'intégration ?" en septembre - Save the date !**

Date : Le 20 septembre 2019, à Arras. Plus de détails à venir (programme détaillé, lieu, inscription)

Présentation :

Souvent les pratiques sportives sont mobilisées, dans le cadre de dispositifs publics ou privés, au service de ce que l'on appelle grossièrement « l'intégration ». Particulièrement dans les quartiers « populaires » (Gasparini et Vieille-Marchiset, 2008). Pourtant, rarement les effets de ces pratiques sont évalués rigoureusement (Falcoz et Koebel, 2005). Plus largement, on en sait assez peu sur ce que le sport participe à produire en dehors du sport. Lorsque manquent les éléments de connaissance systématisés et stabilisés, on ne peut que se référer à des positions idéologiques. On se trouve alors assujéti à ces lectures souvent figées et globalisantes (Gasparini, 2008). Cela constitue un problème pour la mise en place ou la régulation de dispositifs efficaces.

C'est pour contribuer à une meilleure connaissance de ces effets du sport, particulièrement dans les territoires de la Politique de la ville et/ou avec des populations « vulnérables », que le collectif *ELIPSIS* organise une journée d'études. En invitant des acteurs variés de la recherche et de l'intervention, engagés dans des démarches collaboratives en France et à l'étranger, il sera question lors de cette journée des publics ciblés, des objectifs poursuivis, des conditions de mise en œuvre et des effets produits dans le cadre des dispositifs « sport-intégration ». Nous n'oublierons pas non plus d'engager les échanges par une mise en question critique de la notion centrale de la journée : « l'intégration ».

Ce colloque est organisé dans le cadre du programme de recherche *ELIPSIS* (Étudier L'Influence des Pratiques Sportives sur l'Intégration en quartiers « Sensibles ») financé par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR-15-CE28-001) par l'Atelier SHERPAS (URePSSS, EA7369), de l'Université d'Artois.

Contact : Nicolas Penin - nicolas.penin@univ-artois.fr [3]

En complément : le Commissariat général à l'égalité des territoires propose un guide pour accompagner les acteurs dans le développement de projets d'inclusion par le sport (document disponible dans notre Espace doc, lien ci-dessous)



Dates: Lundi 6 mai 2019 - 10:00

Thématiques: [Politique de la ville - DSU](#) [4]

Publié le 06 mai 2019

URL de la source (modifié le 13/05/2019 - 09:29): <https://www.irev.fr/actualites-0/inclusion-par-le-sport-nouvelle-priorite-de-la-politique-de-la-ville>

Liens

[1] http://biblio.reseau-reci.org/index.php?lvl=notice_display&id=32489

[2] [\(avec l'Association pour l'éducation par le sport en cheffe de file\)](http://(avec l'Association pour l'éducation par le sport en cheffe de file))

[3] <mailto:nicolas.penin@univ-artois.fr>

[4] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3692>